

**ABONNEMENT**  
**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10  
**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier le rédac. ou  
 ces annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 SEPTEMBRE

Ils avaient à coups d'épées, au 14 juillet 1789, au 10 août 1792, au 29 juillet 1830, au 24 février 1848, renversé les pouvoirs légaux et abattu à coups de guillotine et à coups de fusil les représentants du principe d'autorité.

Ils ont trouvé un jour un plus audacieux et un plus fort, et comme ils résistaient et ne voulaient pas se laisser convaincre par la persuasion, il leur a appliqué le procédé du couperet et de la ballo dont ils s'étaient servis eux-mêmes contre Louis XVI et Vergniaud, contre Charles X ou Louis-Philippe.

Danton pouvait être un homme de génie et Baudin un homme de bien ; s'il plaît, à ce titre, aux républicains de leur élever des statues, nous ne les chicanerons pas sur la singularité de leur choix, on prend son plaisir où on le trouve ; mais nous nous permettrons, dussions-nous être accusés de manque de respect à la mémoire des morts, de dire qu'en politique Danton fut un coquin et Baudin un naïf.

Lorsque le pouvoir révolutionnaire que l'on a érigé en renversant l'autorité légitime se retourne et vous écrase, on vous plaint à peine et on ne vous admire pas du tout.

Danton et Baudin, hommes d'audace, révoltés jadis contre le droit et la loi, tombant un jour victimes des doctrines mêmes dont ils ont assuré le triomphe, ne nous inspirent nulle pitié.

La force était l'origine de la prétendue légalité qu'ils invoquaient contre Robespierre et Bonaparte, révolutionnaires comme eux ; ils n'avaient qu'à être les plus forts, voilà tout.

Leurs successeurs prirent leur revanche au 9 thermidor et au 4 septembre.

Les mémoires de tous ces héros sont quittes entre elles ; il est bien inutile d'élever des statues pour glorifier ces victimes de leurs propres erreurs, à moins que ce ne soit, à titre d'enseignement, pour apprendre aux petits enfants, et même aux adultes, que l'on est toujours puni par où l'on a péché. CHARLES DUPUY.

## VINGT WILSONS

Voici la lettre par laquelle le citoyen Gilly a répondu aux lettres de MM. Baïhaut, Ger-ville-Réache, Mérillon, Sabatier et Reynal :

Nîmes, 23 septembre 1888.

Monsieur,  
 Quelques jours après avoir rendu compte de mon mandat devant mes électeurs d'Alais, je reçus une lettre de chacun de nos collègues Jamais et Salis, à laquelle je répondis entre autre choses :

« Je suis prêt à citer des noms, à préciser des faits, à aller jusqu'au bout. Je n'ai pas l'habitude de reculer quand ma conscience me pousse à agir. »

M. Salis m'ayant écrit de nouveau, je lui répondis :

« Que par une lettre collective des trente-trois membres de la Commission du budget, on me somme de citer des noms, d'articuler des faits, d'aller jusqu'au bout : Je le ferai. »

Ce n'était pourtant pas compliqué, de m'envoyer une lettre signée par tous les membres de votre Commission. Pourquoi ne l'avez-vous pas écrite ?

Au lieu de cela, vous avez déclaré que l'incident était clos ; je l'ai rouvert en écrivant ceci à votre président, M. Rouvier :

« Je vous déclare que je me dérobe si peu, que j'attends que vous me citiez devant les assises pour que je puisse faire la preuve des allégations que j'ai avancées. »

Pourquoi votre Commission ne m'a-t-elle pas envoyé une assignation collective devant les assises du Gard, qui vont s'ouvrir prochainement ? Je vous prie de croire que je ne me serais pas abrité derrière l'inviolabilité parlementaire.

Donc, devant les accusations formelles et répétées, venant d'un homme qui, depuis trente ans, lutte dans les rangs du parti républicain, votre indignation, devant mes allégations que vous qualifiez de mensongères, n'a même pas su rédiger une lettre ou une assignation collective !  
 Votre procès est perdu devant l'opinion.

Maintenant, vous m'adressez des mises en demeure individuelles ; je n'ai pas à y déferer. Vraiment le piège est trop grossier ; c'est devant le jury que je veux aller, et non devant le tribunal correctionnel, car votre Code est si mal fait qu'il permet d'acquitter Wilson il pourrait peut-être réserver des mois de prison à l'homme qui, écœuré de voir comment sont menées les affaires de la France républicaine, n'a pu cacher l'expression de son dégoût.

J'en appelle au jury, à la justice du peuple. Auriez-vous des raisons de craindre les arrêts de la véritable vindicte publique ? Je vous salue.

NUMA GILLY, député.

M. Geryille-Réache, député, membre de la commission du budget, vient d'adresser la réponse suivante à M. Numa Gilly :

Paris, 24 septembre.

Monsieur,  
 Vous avez diffamé la Commission du budget dans des conditions qui, juridiquement, ne permettent ni à la Commission tout entière ni à aucun de ses membres de vous poursuivre.

Sommé collectivement par elle de vous expliquer, vous avez sollicité une poursuite que les plus naïfs savent impossible.

Sommé individuellement par moi et d'autres de mes collègues de vous prononcer, vous répétez que vous voulez être poursuivi ; mais vous continuez à refuser de rendre l'action judiciaire possible en vous abstenant d'articuler des faits et de nommer vos accusés, qui seuls pourraient vous poursuivre.

Je n'ai plus qu'une réponse à vous faire pour mon compte personnel : vous êtes un malhonnête homme.

G. GERVILLE-REACHE, Avocat à la Cour d'appel.

## LE MONUMENT DE VEXAINCOURT

On mande de Nancy, 24 septembre :

Aujourd'hui a eu lieu, à une heure et demie, l'inauguration du monument de Vexaincourt.

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

Camille ne pouvait se contenir à cette gamme ascendante de qualificatifs désobligeants. M. Anténor Loutang approuva imperceptiblement d'un mouvement de tête l'explication si lucide de M. Mounine. Encouragé, M. Mounine lança à fond de train dans l'éloquence des revendications.

Messieurs du tribunal, voici donc en présence d'une infirmité irrémissible, conséquence horrible d'une brutalité inexplicable. Qu'avons-nous à prouver de plus ? Rien. Qu'avons-nous à insister davantage, n'est-il pas vrai ? Notre incurabilité est comme le soleil : ardent qui ne le voit pas. Ce que Napoléon a pu dire de la République, il m'est permis de l'appliquer à notre cause. Mais vous êtes des juges éclairés. C'est pourquoi j'arrive immédiatement à mes conclusions. Vous les attendez avec impatience, j'en suis sûr et je le vois. Quelles seront-elles ?

Nous prétendons être raisonnable, parce que nous voulons encore être généreux. Il ne nous

appartient pas d'apporter, dans notre revendication, l'âpreté des convoitises humaines réveillées par une pensée de lucre exagéré et de moulin à tondre. Non ; loin de nous de tels sentiments ! La partie de notre défense est plus haute. Il s'agit, avant tout, du principe de la sécurité personnelle à sauvegarder, en faisant, dans l'espèce, justice exemplaire.

C'est pourquoi, nous demandons de la sagesse du tribunal quelques jours de prison seulement et de modiques dommages-intérêts.

Que diable pouvait-il donc demander encore, ma tête ? glissa Camille à Daniel.

En prisonnement et dédommagement en nous fondant sur deux motifs : 1° Gratification à nous due par la partie adverse pour l'avoir empêché de se casser le cou en montant dans un train en marche ; 2° indemnité pour incapacité de travail dans le présent et dans l'avenir, quand une femme, du fond de la plus atroce misère, réclame du pain pour ses enfants qui, à peine au sortir du berceau, sollicitent à grands cris le lait de leur mère.

S'il sait ce qu'il dit, grommela Camille à Daniel, je veux être pendu. Le sapajou magistrat, Anténor Loutang, hahnoia ; la cause est entendue et je suis flambé. Ton éloquence tombera sur lui comme un verre d'orgeat sur un dos de crocodile.

Aussi, messieurs, conclut M. Mounine qui suait sang et eau et faisait feu des deux mâchoires,

nous nous adressons à votre sensibilité, car vous êtes pères, et à votre justice, car vous êtes magistrats. Nous ne croyons pas outrepasser les limites de notre droit le plus strict en suppliant qu'il plaise au tribunal, le sieur Camille Regour se voir condamner à la prison pour coups et blessures, à vingt-cinq mille francs de dommages-intérêts pour prix de sauvetage et frais de maladie, incapacité de travail absolue et incurable, aux frais du procès — moyennant quoi vous aurez rendu, vous, les flambeaux de la magistrature, les grands prêtres de la loi, le refuge sacro-saint des opprimés, bonne et entière justice en faveur de mon intéressant et recommandable client si horriblement frappé, contre notre répulsif et suspect adversaire si ignoblement brutal.

M. Mounine s'assit, rayonnant et provocateur. Son client, pour achever l'impression produite sur la sensibilité du tribunal, se mit à gémir dououreusement par petits cris en se tenant la mâchoire à deux mains.

Le président Anténor Loutang avait porté jusqu'à ses paupières, mouillées par l'émotion un sympathique mouchoir de cotonnade, qui fit frémir l'avocat adverse. Puis, fronçant le sourcil et se tournant vers le banc de la défense :

Maitre Daniel de Pragat, vous avez la parole, et, dans l'intérêt de votre client, je vous engage à être bref.

Daniel s'inclina et commença :

Messieurs. Le tribunal, par la voix de son honorable et respectable Président, m'engage à être bref. Je ne voudrais pas, après l'intimidable, mais admirable plaidoirie de mon confrère de Marseille, lasser la patience de nos juges. Cependant, faut-il encore que la défense puisse déployer à l'aise ses moyens et ses arguments. J'exerce un sacerdoce et je relève de lui avant de relever de l'impatience du tribunal.

Voilà qui est joliment adroit, rumina Camille. Il nous met le tribunal à dos du premier coup.

Être bref, messieurs, quand il s'agit de l'honneur d'un homme que le sort cruel semble avoir pris pour jouet et qu'en vous représente sous de ténébreuses couleurs, comme le dernier des criminels.

Non, messieurs, mon client n'est pas le dernier des criminels, mais seulement le premier des toqués.

Camille donna un coup de coude dans le fémur de son avocat, tandis que le président l'interrompait.

Maitre Daniel de Pragat, usez vis-à-vis de la justice d'un langage compréhensible et décent ; elle est complètement étrangère à l'argot parisien.

Je ne reviendrai pas sur les faits que mon illustre confrère vous a exposés avec une agréable pointe de naturalisme, mais interprétés avec une

Sur l'un des côtés de ce monument se trouve l'inscription suivante :

« Les patriotes français ont érigé cette pierre par souscription publique, le 24 septembre 1888. »

Sur l'autre côté, on lit :

« Le 24 septembre 1887, deux citoyens français, le comte de Wangen, officier de dragons, et Brignon, de Raon-les-Lau, ont été, l'un blessé grièvement, l'autre tué, sur le territoire de Vexaincourt, par le soldat allemand Kaufmann. »

M. Schnerb, préfet de Meurthe-et-Moselle, est allé à Vexaincourt pour voir le monument et s'entretenir avec le commandant Biot.

ALGERIE. — Un sous-officier a tiré, dimanche, à Orléansville, trois coups de revolver sur M. de Boossyn, capitaine aux chasseurs d'Afrique, puis il s'est suicidé. L'état de M. de Boossyn est désespéré.

### Mort de Bazaine

Une dépêche de Madrid nous a appris hier que l'ex-maréchal Bazaine est mort dimanche dans l'après-midi.

La carrière de Bazaine, qui s'est, hélas ! terminée si misérablement, a été, comme on le sait, particulièrement brillante.

Né le 13 février 1814 d'une famille militaire, il s'engagea à vingt ans, et passa en Afrique où il conquérait, à vingt-quatre ans, ses premières épaulettes et gagnait la croix d'honneur sur le champ de bataille.

En 1839, après deux pénibles campagnes contre les Carlistes, il revenait en Algérie avec le grade de capitaine pour prendre part aux expéditions de Kabylie, de Milianah et du Maroc, puis pour être mis à la tête de la direction des affaires arabes de la subdivision de Tlemcen.

Lieutenant-colonel en 1848, il prenait part en 1854 à la guerre d'Orient, à la tête d'une brigade d'infanterie formée avec la légion étrangère. Sa conduite fut particulièrement admirable dans cette campagne, qui se termina par les étoiles de général de division.

En 1862, il fut mis à la tête du corps expéditionnaire du Mexique, et on sait le rôle qu'il joua dans la funeste entreprise qui se termina si tragiquement à Querétaro.

En 1864, le général Bazaine était élevé à la dignité de maréchal de France et devenait, de ce fait, sénateur. Il était nommé au cours de la même année au commandement du 3<sup>e</sup> corps et plus tard, en octobre 1869, commandant en chef de la garde impériale.

Enfin, le 15 juillet 1870, il était nommé commandant en chef du 3<sup>e</sup> corps à l'armée du Rhin.

On sait trop le rôle qu'il joua à partir de ce moment, et que la justice de ses contemporains, devançant celle de l'histoire, a depuis longtemps flétri de l'éternel opprobre des soldats trahis à l'honneur et à la patrie.

## NOUVELLES MILITAIRES

Tous les journaux de province constatent la désorganisation des musiques militaires par suite du départ simultané des classes de 1883 et 1884.

Les musiciens, jouissant d'avantages considérables, dit le *Progrès militaire*, ne devraient être renvoyés par anticipation qu'un mois après l'arrivée des recrues.

TRAFFIC ILLICITE DES BONS ET DES PAQUETS DE TABAC DÉLIVRÉS A PRIX RÉDUIT AUX HOMMES DE TROUPE.

Aux termes des circulaires des 28 février 1854 et 13 décembre 1878 et des notes ministérielles des 23 mai 1879 et 24 avril 1886, les militaires n'ont droit aux tabacs de cantine qu'à la condition expresse de les employer exclusivement à leur consommation personnelle. Il leur est formellement interdit de les revendre ou de les échanger.

De nombreuses infractions à ces dispositions ayant été de nouveau signalées, le ministre recommande d'une manière toute spéciale que les instructions déjà plusieurs fois adressées dans ce but soient scrupuleusement observées.

Les chefs de corps ou de service doivent, sous leur responsabilité, veiller avec le plus grand soin à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte à ce principe, punir très sévèrement les militaires qui commettraient des infractions à cette règle, et rappeler fréquemment aux hommes sous leurs ordres que des poursuites judiciaires seraient intentées contre ceux qui se livreraient au trafic de leurs bons de livraison ou de leurs paquets de tabacs de cantine.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### L'AMIRAL BERGASSE DUPETIT-THOUARS

Nous lisons dans le *Figaro* : « L'amiral Dupetit-Thouars vient d'être appelé à succéder à l'amiral Amet dans le commandement de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée. »

Ce poste envié, le plus élevé de ceux que peut occuper un amiral, est le digne couronnement d'une carrière brillante où les actions d'éclat ne se comptent plus, tant elles sont nombreuses, où les services distingués font de l'héritier du nom célèbre de Dupetit-Thouars une des espérances de la marine.

Neveu et fils adoptif du grand marin à qui la France doit la possession de Tahiti, il entra à l'Ecole navale en 1847, à l'âge de 15 ans. Il parcourut pendant plusieurs années les mers du Pacifique et revint en France en 1854, juste à temps pour faire partie de l'expédition d'Orient. Blessé deux fois au siège de Sébastopol, il fut mis à l'ordre du jour de l'armée. Bientôt nommé

capitaine de frégate, le 13 août 1864, il reçut le commandement de la corvette le *Dupleix*, à destination des mers de Chine.

En exerçant ce commandement, il eut l'occasion de donner la preuve de son habileté et de son énergie lors de la révolte contre le pouvoir du Mikado. Quelques hommes de son équipage ayant été blessés dans une bagarre suscitée par les rebelles, il fit débarquer des troupes, de concert avec le commodore anglais, s'empara de quelques-uns des chefs de l'insurrection et exigea du gouvernement japonais l'exécution des coupables. Satisfaction pleine et entière lui fut donnée au grand profit de l'influence du pavillon français (2 mars 1868).

La guerre avec la Prusse trouva le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars commandant des batteries flottantes devant opérer sur le Rhin. Nos premiers revers rendirent inutiles les projets de navigation sur ce fleuve, et contraignirent le chef de ces petits navires à se renfermer dans Strasbourg avec ses marins pour concourir à la défense de la place. Ils y furent de précieux auxiliaires, et la vieille cité alsacienne portera longtemps dans son cœur le nom du commandant Dupetit-Thouars. Blessé par un éclat d'obus à la sortie du 2 septembre, il fut cité à l'ordre du jour. Interné à Rastatt, après la capitulation, il sut, par sa grandeur d'âme et par son attitude, y mériter le respect et l'admiration de nos ennemis.

Au lendemain de la guerre, il eut le commandement de l'*Alexandre*, vaisseau-école des canoniers. Promu contre-amiral en 1877, il commanda, sur la *Victorieuse*, la division navale du Pacifique. Revenu en France en 1880, il occupa à Toulon les fonctions de major de la flotte, puis, à Cherbourg, celles de préfet maritime sitôt après sa nomination de vice-amiral, le 31 décembre 1883. Il était préfet maritime à Toulon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1887 où il avait remplacé l'amiral Krantz.

Homme d'une grande conscience, d'un enthousiasme pres que juvénile, d'un patriotisme ardent, l'amiral Dupetit-Thouars a justifié toutes les espérances que son oncle avait fondées sur lui, en lui confiant l'honneur de perpétuer son nom glorieux. Les sentiments élevés qui battent dans son cœur en font un des chefs en qui la marine a confiance.

Il va succéder au distingué amiral Amet, dont le commandement a été fort remarqué et à juste titre. Il sera, on peut en être sûr, à hauteur de sa tâche. Avec lui l'escadre est entre bonnes mains; quoi qu'il puisse arriver, elle répondra, sous ses ordres, à ce que la France attend d'elle.

MARC LANDRY.

### Ecole de Cavalerie de Saumur

Par décision ministérielle du 22 septembre 1888 :

M. Depret, lieutenant instructeur à l'Ecole de Saint-Cyr, admis comme officier d'instruction à Saumur, passe au 2<sup>e</sup> cuirassiers, M. L'Hôte, lieutenant sous-instructeur d'équitation de l'Ecole d'application de ca-

valerie, au 3<sup>e</sup> comme officier d'instruction à l'Ecole, passe au 23<sup>e</sup> dragons.

M. Noblinaire, sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> hussards, est désigné pour un emploi de sous-instructeur d'équitation à l'Ecole d'application de cavalerie.

### LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

La deuxième session des conseils d'arrondissement s'est ouverte hier lundi. Les conseils d'arrondissement s'occupent du sous-répartition des contributions directes pour l'année 1889. Ils sont également appelés à donner leur avis sur le projet de loi tendant à modifier l'assiette de la prestation et à répondre aux questions contenues dans un questionnaire dont les termes ont été arrêtés par la commission parlementaire des routes et chemins.

### Avis à nos correspondants

Nous prions instamment les personnes qui nous envoient, pour être insérées dans l'*Echo Saumurois*, des correspondances dépassant une page, de bien vouloir laisser en blanc le verso de chaque feuillet. Ils nous éviteront ainsi un travail ennuyeux, celui de recopier souvent de nombreuses lignes avant de les livrer aux compositeurs.

### COMPAGNIE D'ORLÉANS

#### Une journée aux bords de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours samedi prochain 29 septembre, à 8 heures 35 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Balz, Le Croisic et Guérande.

#### Prix des places aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2<sup>e</sup> classe, 9 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 6 fr.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2<sup>e</sup> classe, 6 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu dimanche 30 septembre, à 8 heures 30 du soir, pour arriver à Tours lundi, à 4 heures 55 du matin.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la vente de ces billets pourra cesser vendredi soir.

### UNION SAUMUROISE

#### Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

#### 8<sup>e</sup> LISTE DE SOUSCRIPTION

M. Grellet (Edmond) : un thermomètre.  
M. Chicoteau : un panier 35 bouteilles viu rouge.  
M. X... : 15 fr.  
M. Perreau : un bronze.  
Président de la « Ville Française » : un bronze.  
Le Président, G. DOUSSAIN.

exagération nécessaire et une noirceur utile à la faiblesse de sa cause. De pareils moyens nous répugnent. Nous serons précis, vrai, bref surtout, puisque M. le président l'impose à la défense.

Quelle est la victime ? Quel est l'accusé ? Que s'est-il passé ? Circonstances atténuantes ? Question de dommages-intérêts ? Voici en quelques mots le dessin de notre plaidoyer esquissé.

Quelle est la victime ? un de ces minces employés de voies ferrées qui semblent payés assez peu pour en contracter naturellement de l'aigreur, de l'impolitesse, de la brusquerie. Nul d'entre vous qui m'écoutez n'a-t-il eu jamais à se plaindre d'eux ? Non honorable contradicteur vous a présenté le sien comme un héros du devoir. Quel mérite de plus au sieur Legoy ? Un manque à ce devoir et c'est, pour lui, le renvoi de la Compagnie. Ramenons donc à ses véritables proportions notre adversaire. Descendons-le du piédestal sur lequel son avocat l'a planté comme le chevalier Bayard du factage ou le Bertrand Duguesclin du railway. C'est un mince petit homme d'équipe et voilà tout.

Quel est l'accusé, au contraire ? Un jeune homme intelligent, riche, bien élevé, d'une instruction peu commune, d'un esprit parisien distingué, malheureusement gâté par l'oisiveté, la fortune, les succès de toute sorte, malheureusement encore atteint dans les méninges cérébrales

d'une exaltation...

— Ah ! tu m'arranges, toi aussi, toi chuchote Camille.

Daniel lui envoya sous le banc de la défense un coup de pied de rappel au silence et continua :

— Oui, d'une exaltation qui, parfois, déséquilibre ses facultés et atténue singulièrement la portée de ses paroles et la responsabilité de ses actes. Voilà le pauvre garçon que l'on amène avec férocité sous le couteau de votre justice.

Entre ces deux hommes, étrangers jusque-là l'un à l'autre, que s'est-il donc passé ? Vous le savez. On vous a beaucoup parlé de devoir, mais pas assez de droit. Or, de quel droit le sieur Legoy venait-il nous mettre la main sur le collet ? Quel homme, quel citoyen, quel Français surtout se verra l'objet d'une telle agression sans que dans ses veines ne s'émeuve le sang et sous son front ne se révolte l'orgueil ? La raison survient-elle assez tôt pour réprimer ces deux insurrections de la dignité offensée ? Le premier mouvement — irréfléchi, je le veux bien, mais naturel, mais superbe — est de riposter, et nous avons riposté immédiatement et vigoureusement. A une main sur notre collet, par quoi devons-nous et pouvons-nous répondre ? Par le poing sur la figure. A l'indignité de l'offense, l'indignité de la défense.

Dans la trivialité et l'inattendu de l'attaque, dans l'irritabilité malade du cerveau de mon

client, je puise les premières circonstances atténuantes. Il en est d'autres encore. Ne prendrez-vous pas en considération l'état de névrose susceptible dans lequel nous plonge le choir d'une compagne qui convient à nos mœurs et à notre bonheur, que nous poursuivons, qui nous échappe, que nous retrouvons à quelques pas de nous au vestibule d'un wagon, vers laquelle nous nous élançons avec toute l'impétuosité d'un cœur neuf et d'une tête chaude, et loin de laquelle on nous retient par le collet quand le train s'ébranle, part et l'emporte nous ne savons où et pour jamais peut-être ? Mon Dieu ! nous nous laissons aller à un geste de violence. Eh bien, oui. Mais, sommes-nous donc si coupable ? Qui de vous, messieurs, n'a subi, une fois au moins, cet assaut de la passion bouillante et aveugle ? Qui de vous n'a cédé à des entraînements irraisonnés et fatals ? Qui de vous n'a traversé, dans son existence, une de ces heures où il eût mis le poing au service de son cœur ? J'en appelle à vous, messieurs les juges, qui, dans l'austérité glacée que vous vous êtes faite sous l'égide de la loi, qui, sous la robe du magistrat, avez étouffé les tumultes d'une poitrine pleine de jeunesse et de santé. J'en appelle à vous-même, monsieur le président, qui savez si bien, et votre triple paternité nous en est un garant...

— Avocat, interrompit le président vexé et

rouge comme une fraise écrasée, ne vous écartez pas du débat.

— Soit, je passe. Je n'ai voulu, messieurs, que réveiller chez vous des sentiments humains et seulement humains. Car, ainsi que le dit le poète :

Rien de ce qui est humain ne vous est étranger.

(A suivre.)

## ROSE DE FRANCE

### SONNET

#### A Madame la Comtesse de Paris

Rose au tendre incarnat, si fraîche et parfumée,  
Dans tout l'éclat de ton épanouissement ;  
Toi qui portes le nom de la PATRIE aimée,  
Et fais de nos jardins la gloire et l'ornement ;  
Les rudes aiguillons dont ta tige est armée,  
De nos cuisants chagrins sont le signe alarmant ;  
Mais ta belle corolle en forme de camée,  
Montre la fermeté de notre attachement.  
Doux symbole à la fois de peine et d'espérance,  
De nos chers EXILÉS va calmer la douleur,  
En leur parlant souvent de leurs amis de FRANCE.  
Et nous, comme un drapeau, regardant ta couleur,  
Nous resterons unis, l'âme forte et seraine,  
Car la Reine des fleurs est FLEUR DE NOTRE REINE.  
ARSÈNE THÉVENOT,  
Membre de la Société des Gens de Lettres,  
Rédacteur en chef du *Vosgien*.

**NOTRE NOUVELLE TROUPE D'OPERA**  
On lit dans la *Petite France* :  
Voici les nouvelles que nous avons recueillies sur la troupe d'opéra que nous avons cette année.  
M. Verlot, notre nouveau ténor, serait-il un ténor à la voix forte et bien timbrée.  
Mlle Levasseur, première chanteuse, est affectée d'une claudication assez légère du pied, mais elle a une voix charmante et est très bonne comédienne.  
M. Nazat, second ténor, a joué à Toulouse, à Lille, etc., et il a, avec sa femme, qui remplit le rôle de dugazon, laissé les meilleurs souvenirs dans les villes où il est allé.  
La première basse, M. Malzac, a tenu l'emploi de basse de grand opéra; mais pourra-t-il remplir les rôles d'opéra-comique qui demandent une voix plus souple?  
Enfin, tels quels, les renseignements que nous avons recueillis nous promettent une troupe fort acceptable.

**SOCIÉTÉ COLOMBOPHILE D'ANGERS**  
Le *Messager angevin* a organisé pour dimanche prochain, 30 septembre, à l'occasion des fêtes de gymnastique de Saumur, un grand concours de pigeons.  
La mise en panier aura lieu de 7 heures à 8 heures 1/2 et le lâcher à 2 heures de l'après-midi.

**LES LISTES ÉLECTORALES**  
Le ministère de l'intérieur vient de publier l'état complet des listes électorales arrêtées à la date du 31 mars dernier.  
Il y a 40,416,293 électeurs inscrits; c'est une augmentation de 69,460 sur les listes de 1887.  
Cette augmentation est répartie sur presque tous les départements; six d'entre eux seulement ont vu diminuer leurs listes, mais dans de faibles proportions; le département de la Vienne, seul, a perdu 4,305 électeurs.  
Les inscrits de la Seine se sont augmentés de 6,844 noms. Pour le reste de la France, c'est le Nord qui a le plus gagné, soit 5,085 électeurs.

**L'ACCAPAREMENT**  
Le *Journal d'Indre-et-Loire* a publié la lettre suivante :  
« Tours, 16 septembre 1888.  
Monsieur le Rédacteur,  
J'apprends par votre journal que les commerçants de la ville cherchent à se liguier pour combattre l'accaparement de toutes les affaires par certains grands magasins de Paris. Bien que je ne sois pas commerçant moi-même, je déclare hautement que j'approuve leur entreprise, et qu'ils doivent être encouragés dans cette voie par tous ceux qui ont à cœur l'avenir de notre pays, par tous ceux qui voient, dans l'excès de la centralisation, une des causes de notre décadence.  
Je ne veux pas examiner s'il est vrai ou non que ces grands magasins vendent moins cher que les petits, quoique des personnes bien informées m'aient assuré que leur bon marché n'est souvent qu'un trompe-l'œil, et qu'à part leurs articles sacrifiés, ils vendent tout aussi cher qu'ailleurs.  
Mais là, selon moi, n'est pas la question.  
Pour tout observateur attentif, il est facile de voir que le commerce local, dans presque toute la France, est à la veille de disparaître. Les maisons qui étaient, il y a vingt ans, les plus prospères, ne font plus que de se soutenir; celles qui n'étaient que bonnes ne peuvent plus vivre, et, d'ici à quelques années, nous allons les voir toutes liquider, les unes après les autres, car les patrons actuels se garderont bien de les céder à leurs enfants, et ils ne trouveront plus de successeurs.  
S'il ne s'agissait que d'une ou deux catégories de marchands, il n'y aurait pas lieu de trop s'en émouvoir: ceux que leur commerce ne suffirait plus à faire vivre se mettraient à faire autre chose, et tout serait dit.  
Mais le mal est bien plus grave, car tous les genres de commerce et d'industrie sont menacés; il en est peut-être qui se flattent de pouvoir subsister quand même parce que leur genre d'affaires ne peut

se faire que sur place, et qu'ils sont à l'abri de la concurrence; mais quand tout le monde autour d'eux sera ruiné, que deviendront-ils eux-mêmes?  
» Lorsque toutes ces maisons seront tombées, entraînant avec elles une foule de professions que le commerce alimente directement, et qu'il ne restera plus que quelques immenses bazars parisiens, les fabricants, au lieu d'avoir des clients qui leur payent des prix rémunérateurs, n'auront plus que des maîtres, qui leur imposeront des conditions de plus en plus onéreuses, ce qui fera baisser la main-d'œuvre jusqu'à ses dernières limites, jusqu'à ce que la misère engendre des grèves et des révoltes.  
» Et, d'un autre côté, à qui les propriétaires loueront-ils tous les magasins abandonnés? qui fera encore bâtir des maisons? qui donnera de l'ouvrage aux ouvriers? à qui les cultivateurs vendront-ils leurs denrées? etc., etc.  
» Est-ce donc Paris qui se chargera de faire vivre tout le monde? Quel aveuglement étrange! La province se plaint souvent avec amertume de l'omnipotence de Paris, et elle lui envoie tout son argent.  
» On a dit que Paris est le cerveau de la France, soit; mais quand tout le sang afflue au cerveau, c'est la congestion, et souvent c'est la mort.  
» Mais il est encore une conséquence non moins grave que je veux signaler. Toutes ces affaires se trouvant concentrées dans un très petit nombre de maisons, il faudra pour les exploiter des capitaux énormes, et alors elles sortiront des mains des commerçants pour tomber dans celles des financiers. C'est assez dire que ce haut commerce sera promptement absorbé par les Juifs, comme l'est déjà la haute banque, et s'il reste encore quelques maisons en province, elles seront également dirigées par des Juifs, tous affiliés à la grande bande.  
» De sorte que l'on peut, sans témérité, prédire que, dans un avenir peu éloigné, il n'y aura plus en France (et peut-être partout) qu'une puissance: l'argent, et qu'un seul maître: le Juif.  
» Veuillez agréer, etc.  
» E. RAMBL.

**PRONOSTICS POUR L'HIVER**  
Nous avons entendu des vieillards annoncer un hiver clément: mauvais été, doux hiver, c'est leur devise.  
Tout le monde n'est pas de cet avis.  
Il est certain, dit le *Messager de Toulouse*, que le soleil perd chaque jour de sa chaleur et les planètes qui gravitent autour de lui vont se refroidissant.  
Le 19 août, la terre, au lever du soleil, était couverte de gelée blanche. Il y en avait encore à l'ombre à 7 heures.  
Il est probable que c'est pour la première fois, depuis que « notre monde » est monde, que ce phénomène se produit!  
C'est un présage du prochain hiver que Micouleau de Gaillac (on verra s'il est bon prophète) annonce comme devant compter parmi les plus rigoureux du siècle.  
Un présage, qui avait précédé celui-là, mais qui n'en avait pas été moins frappant, c'est la neige tombée en Belgique et en Alsace-Lorraine, en juillet et en plein pays de plaines, ce qui ne s'était probablement jamais vu non plus.  
Les paris sont ouverts.

**LE COUDRAY-MACOUARD.** — Jeudi dernier, M. Venon, propriétaire, battait son blé à la machine et il faisait porter la paille, en dépôt provisoire, sur la place de l'église.  
Vers midi, le feu prit dans cette paille. Les pompiers arrivèrent heureusement et éteignirent le feu.  
Les pertes s'élevèrent à 250 francs. M. Venon est assuré à la C<sup>ie</sup> La Générale.  
La cause de cet incendie est inconnue.

**NUËL.** — Le 20 courant, vers trois heures de l'après-midi, un incendie a éclaté dans la ferme du Grand-Champ, appartenant à M<sup>me</sup> Charles.  
Aux premiers cris d'alarme, les pompiers, la gendarmerie et plus de 200 personnes se transportèrent sur les lieux et purent bientôt se rendre maîtres de l'incendie et préserver tous les bâtiments de la ferme, menacés d'une ruine complète.  
Les dégâts s'élevèrent à 780 francs. M<sup>me</sup> Charles étoit assurée.

**ANGERS.** — Vendredi soir, M. Collin, propriétaire du bateau à laver situé près du quai Ligoy, au pont de la Basse-Chaine, constata la disparition de son fils unique, âgé de six ans et demi. Il se mit à sa recherche, mais sans succès. Craignant un malheur, il alla prévenir la police. A huit heures, on fouilla la rivière, et à dix heures seulement on retira de l'eau le petit cadavre. On juge de la douleur du malheureux père.

**LOUDON.** — Jeudi dernier, le sieur Tarot, jardinier à Loudon, s'est donné un coup de fusil dans la gorge dans un jardin qu'il possède près de l'usine à gaz.  
La mort a été instantanée.  
On se perd en conjectures sur les causes de ce suicide.

**RÉPRESSION DE LA CONTREFAÇON**  
Un véritable scandale commercial vient de prendre fin. Depuis quelque temps, toutes les grandes marques françaises étaient contrefaites, et même impudemment déposées, par les fraudeurs, dans le vaste empire colonial de la Hollande. Seule, l'Allemagne avait pu obtenir une clause diplomatique, au profit de ses nationaux.  
C'est donc dans ces conditions que l'Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon, une association bien connue, pour la lutte sans trêve qu'elle soutient depuis seize ans contre la contrefaçon étrangère, fit un appel direct à l'esprit de justice du gouvernement hollandais, et lui demanda comme solution sauvegardant toutes les susceptibilités, l'entrée des colonies dans l'Union diplomatique de la propriété industrielle.  
L'envoyé de l'Association française, accueilli avec distinction par les ministres compétents, fut en outre assez heureux pour assurer l'appui de la Chambre de Commerce d'Amsterdam à la cause qu'il avait mission de faire triompher. Restait à obtenir l'avis favorable du gouvernement général des Indes qui est enfin arrivé.  
A partir du 4<sup>e</sup> octobre prochain, les Français pourront donner la chasse aux pirates.

**BULLETIN FINANCIER.**  
Paris, 24 septembre.  
Les dispositions du marché sont des plus favorables. Le 3 0/0 fait 83.47; le 4 1/2 0/0, 105.95.  
Le Crédit Foncier conserve sa bonne tenue à 1,380. Les obligations foncières et communales, toujours en grande faveur auprès de l'épargne et des capitalistes qui recherchent les valeurs de bon rapport, ont un vif courant d'affaires.  
La Société Générale est en nouvelle hausse à 490.  
L'obligation de la Société des Immeubles est demandée à 386.25. Au cours actuel, un arbitrage entre cette valeur et l'obligation absolument similaire de la Banque hypothécaire donnerait un bénéfice de plus de 100 fr.  
Le marché suit avec un vif intérêt l'émission des 13,700 actions de 500 fr. de la Compagnie Centrale des Cafés-Restaurants qui aura lieu le 27 courant. L'éclatant succès des précédentes opérations similaires est de nature à encourager les capitalistes et le choix des vingt premiers établissements achetés pour la société témoigne de la prudence et de l'habileté des fondateurs. Il ne paraît pas impossible dans ces conditions de prévoir pour les actions des Cafés-Restaurants les mêmes perspectives que celles des Bouillons-Duval actuellement cotés 2,125. De plus, l'affaire est essentiellement française, ce qui permet le contrôle direct et permanent des actionnaires; elle débute sans temps d'épreuves, sans aléas et sur des profits certains prouvés depuis longue période. Il faut donc s'attendre à ce que les titres soient très recherchés et très rapidement enlevés. Les souscriptions sont reçues de maintenant à la maison A. de Goldschmidt, rue de la Victoire, à Paris, ou au Crédit Lyonnais et dans ses succursales.  
Le Panama s'inscrit à 282.  
On est à 299 sur l'obligation de Porto-Rico, garantie par le gouvernement espagnol. Une nouvelle hausse est imminente.  
Dans le prix de 26 fr. auquel la Banque de l'Ouest délivre des actions Union des Mines d'or sont compris les frais de mise au porteur des titres.

**UNE AFFAIRE FRANÇAISE**  
Nous signalons à nos lecteurs l'émission d'une affaire française. Il s'agit de la **Compagnie centrale des Cafés-Restaurants, créée par des Français.**  
Elle poursuit un double but: réagir contre l'invasion des produits étrangers qui inondent Paris; fournir au public des consommations saines.  
C'est là le côté patriotique et social de l'entreprise. Quant au côté financier, il est facile de se rendre compte de sa valeur, car les actions de cette Société ont devant elles l'avenir des actions des Bouillons Duval. Le placement est de premier ordre, et promet aux premiers souscripteurs de fortes plus-values.

La Société, propriétaire de 20 des plus importants cafés-restaurants de Paris, est fondée au capital de 7,500,000 francs divisé en 15,000 actions de 500 francs.  
La maison A. de Goldschmidt, 65, rue de la Victoire à Paris, en met 13,700 à la disposition du public capitaliste, au pair de 500 francs.  
L'émission aura lieu le 27 septembre et sera close le même jour. Mais on peut souscrire dès à présent.  
Les versements sont de: 100 francs en souscrivant; 150 à la répartition; 125 le 5 novembre et le soldo de 125 fr. le 25 du même mois.  
Nous engageons nos lecteurs à saisir cette occasion de placement.

**BOURSE DE PARIS**  
DU 22 SEPTEMBRE 1888.

Rente 3 0/0 . . . . .	83 50
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	86 55
Rente 4 1/2 (nouveau) . . . . .	105 75
Obligations du Trésor. . . . .	509 »

**Caisse d'Épargne de Saumur.**  
Séance du 23 septembre 1888.  
Versements de 93 déposants (21 nouveaux), 19,124 fr.  
Remboursements, 24,964 fr. 98.  
La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.  
Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

**ÉPICERIE CENTRALE**  
28 et 30, rue Saint-Jean  
P. ANDRIEUX, Successeur.  
**TOMATES NOUVELLES DE PROVENCE**  
En boîtes et en flacons, depuis  
0 fr. 30 centimes.  
Cette conserve de tomates ne diffère en rien comme qualité avec la tomate fraîchement cueillie.

**MARCHÉ de Saumur du 22 Septembre 1888**

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Beuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	17 98	Veau	1 60
Métail	14 80	Mouton	2
Seigle	10 47	Porc	1 50
Orge	10 36	Poulets la couple	4
Avoine	8 50	Dindonneaux	10
Sarrasin	—	Canards	4
Haricots blancs	23	Oies	9 50
Haricots rouges	18	Bœufs la douzaine	— 90
Fèves	13	Foin, la charretée de	—
Noix	11 50	780 kilog.	70
Châtaignes	—	Luzerne	60
Sel les 100 kil.	15	Paille	45
Son	14	Hulle de noir, 50 kil.	135
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	55	les 52 kilog. 500	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	Id. 2 <sup>e</sup>	—
Id. 2 <sup>e</sup> id.	33 c. 33	Id. 3 <sup>e</sup>	—
Id. 3 <sup>e</sup> id.	31 88	Charbon de bois, les 100 kil.	16
		Charb. de terre	4 50

**Cours des Vins.**

<b>Rouges.</b>		
Souzy et environs	la barrique	155
Champigny	—	165
Varrains	—	145
Bourgueil	—	165
Restigné	—	135
Chinon	—	135
<b>Blancs.</b>		
Coteaux de Saumur	la barrique	250
Ordinaires, environs de Saumur	—	115
Saint-Léger et environs	—	65
Varrains et environs	—	55
Le Puy-N.-Dame et environs	—	118
La Vienne	—	95
Cidre de Bretagne	la barrique	50 fr.
Cidre de Normandie	—	45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	50 fr.
Vinaigre de vin	—	25

**LA JEUNE MÈRE**  
Fondé en 1874 par le Dr Brochard  
6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.  
Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité; la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complètement obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.  
On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'*Echo Saumurois*, 4, place du Marché-Noir.  
PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

